MAIRIE de CHAMBLES

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 05/07/2025 et complété le 10/07/2025 **Affichage récépissé dépôt de dossier :** **Date de transmission au représentant de l'Etat :**	**N° PC 042 042 25 00008**
Par :	**Monsieur PALAIS Clement**
Demeurant à :	**99 Chemin de l'aulne** **42170 CHAMBLES**
Sur un terrain sis à :	**99 Chemin de l'Aulne** **42170 CHAMBLES** **42 A 1423**
Nature des Travaux :	Construction d'un garage annexe (emprise au sol : 45,21m²) et la démolition d'une remise existante

Surface de plancher : 0 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire présentée le 05/07/2025 par Monsieur PALAIS Clement,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un garage annexe (emprise au sol : 45,21m²) et la démolition d'une remise existante,
- Sur un terrain situé 99 Chemin de l'Aulne 42170 CHAMBLES,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, **Zone : A** ;

Vu l'avis **Favorable avec prescriptions** de Loire Forez agglomération - Service cycle de l'eau (assainissement) en date du 28/07/2024 ;

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est **ACCORDE** sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions émises par le Service cycle de l'eau de Loire Forez agglomération, dans l'avis ci-joint, devront être strictement respectées.

MAIRIE DE CHAMBLES
42 (Loire)

CHAMBLES, le 11 août 2025
Le Maire,
Pierre GIRAUD

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
André PEYRET
ADJOINT